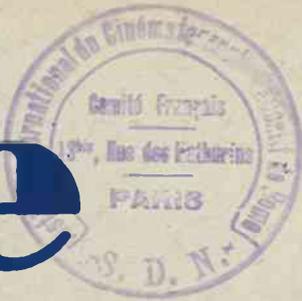


L'Industrie Française Cinématographique



Deuxième Année - No 4

Janvier 1932

Revue Mensuelle

P. 28

Robert LAJEUNESSE

Administrateur

ABONNEMENT

30 frs par an

RÉDACTION-PUBLICITÉ

14, Rue Brunel, Paris-17^e

Tél. Étoile 05-50 (3 lignes)

Le Comptoir Français Cinématographique

PRÉSENTE

Le triomphe de la gaieté et de l'humour français

Le "Rosier" de Madame Husson

de **BERNARD DESCHAMPS** d'après **GUY de MAUPASSANT**

Production les "Films ORMUZD"

Photographie de **Nicolas FARKAS** — Musique de **Michel LÉVINE**

avec

FRANÇOISE ROSAY

Mady BERRY

Marcel SIMON

Simone BOURDAY
Odette BARANÇAY



Collette DARFEUIL

Marcel CARPENTIER

Fernande SAALA



FERNANDEL

et

MARGUERITE PIERRY

Enregistrement Tobis-Klangfilm - Studios Films Sonores Tobis - Paris

GAUMONT — FRANCO-FILM — AUBERT
PRÉSENTE

LA TRAGÉDIE DE LA MINE



L'Œuvre puissante de G.W. PABST réalisée
avec la collaboration de R. BEAUDOUIN pour la
partie française — Production NERO-FILM. A. G

L'Industrie Française Cinématographique

N° 4 - Deuxième Année

Janvier 1932

Revue

Mensuelle

Robert LAJEUNESSE
Administrateur

ABONNEMENT :
30 frs par an

REDACTION · PUBLICITE
14, rue Brunel, PARIS - 17°
Tél. : Etoile 05-50 (7 lignes)

Sans technique pas de bons Films

Il aurait été très intéressant pour tous directeurs et exploitants d'entendre les quelques mots que prononça l'autre jour à l'improviste, au « Groupement Amical des Techniciens et Spécialistes du Cinéma », M. Alfred Machard, l'auteur bien connu de nombreux scénarios.

« Il est extrêmement utile pour nous, scénaristes, disait-il en substance, d'entrer en contact avec les techniciens de cinéma.

En effet, nous avons trop tendance, nous, écrivains, à faire du roman ou du théâtre à l'écran. Nous connaissons les lois de la littérature, celle de la scène, et nous avons cru trop volontiers que nous pourrions les appliquer, ou tout au moins les transposer sans changements profonds au studio.

Mais c'est là une grande erreur. Le livre n'oblige notre fantaisie qu'à bien peu de contraintes, et la scène ne restreint que légèrement notre arbitraire. Pour ce qui est du cinéma, c'est une toute autre histoire. Nous sommes liés par des obligations qui ne sont pas seulement abstraites, comme en littérature, mais concrètes, matérielles et qui sont infrangibles : ce sont les nécessités techniques, les exigences de l'appareil de prises de vues et de sons, celles du film, de la projection, etc... Il faut s'y soumettre.

Et c'est par cette ignorance des règles primordiales que bien d'illustres écrivains, soient qu'ils fussent mal suppléés par leur metteur en scène, ou qu'ils aient été trop intransigeants, n'ont obtenu à l'écran que de bien maigres succès.

Ces règles techniques, il faut donc que nous les apprenions, et c'est pourquoi, Messieurs, je viendrais bien volontiers aux réunions de notre « Amicale » pour vous écouter et pour m'instruire. »

Voilà de bien sages résolutions que l'on voudrait savoir suivies par d'autres scénaristes.

Car pour nous, exploitants, qu'est-ce que signifient ces mots. Cela peut se résumer : « Il faut faire du bon film. »

C'est-à-dire non pas tous les jours des chefs-d'œuvre (si c'était possible ce serait tant mieux, mais il ne faut pas trop demander), mais quelque chose de bien construit, qui soit du cinéma et qui n'ennuie pas le public.

Nous n'entendons pas par là que l'on n'ait fait jusqu'ici que des mauvais films, mais tout simplement qu'il est à craindre qu'ils se fassent rares pendant quelque temps.

En effet, ce n'est un secret pour personne que, actuellement, une grande partie des maisons productrices est en difficultés. Cela tient à des causes multiples, les unes qui leur incombent, les autres (qui sont venues renforcer les premières) qui tiennent à la crise générale.

En conséquence, nombreuses sont les firmes qui se sont mises en veilleuse. Il ne reste qu'une petite flamme qui devra redonner toute sa lumière au moment propice.

Mais ce moment-là semble, pour l'instant, encore bien éloigné, et les uns ont arrêté leur production, les autres ont licencié leur personnel en partie ou en tout.

Pourtant nos salles restent toujours ouvertes, et même ne marchent pas trop mal.

Il faut donc du film.

**

Nous ne sommes pas seuls à nous être fait cette réflexion. C'est pourquoi, parmi ceux qui tournoient autour du cinéma, nombreux sont ceux qui se sont dits : « Voilà le moment de faire la bonne affaire ; quand une marchandise se raréfie, elle devient chère. Faisons du film. »

Evidemment, il y a parmi eux des gens très compétents et très consciencieux, et nous avons même le plaisir de saluer actuellement la naissance de firmes qui nous donnent les meilleurs espoirs.

Aussi ce ne sont point ceux-là que nous inquiètent. Ce sont ceux qui, vite, vont aller réunir de droite et de gauche qui ils pourront, sans s'inquiéter de leur capacité ne cherchant qu'à faire des films sans trop de débours. On prendra « les petits copains et les petites amies des actionnaires » et on tournera.

Ça donnera ce que ça pourra, c'est-à-dire pas grand'chose de bien.

Et, d'autre part, ce grand marché qui s'ouvre, est bien tentant pour l'étranger. Il ne cherche qu'à exporter. Il commencera déjà à envoyer en plus de quelques versions françaises, pas mal de films doublés. Quand il verra que, faute d'autre pâture, les directeurs achètent cela comme du pain, ce sera l'avalanche.

**

Mais qu'est-ce qui, en dernier ressort, supportera les conséquences de tous ces événements. C'est bel et bien l'exploitant.

Malgré toutes les difficultés actuelles, le public va encore bien volontiers au cinéma, mais il ne faut pas que la qualité des films baisse.

Au début du cinéma, assez peu de gens fréquentaient les salles obscures. Par l'intérêt qu'il a suscité, par son agrément, il s'est imposé et a su agrandir considérablement le nombre de ses adeptes.

Le sonore, par son attrait de curiosité, par la musique, par aussi (quoiqu'en disent bien des critiques) la transposition à l'écran de nombreuses pièces de théâtres, a augmenté encore la foule des spectateurs, malgré l'élévation du prix des places.

On commence en effet à amener au cinéma tout un public qui n'avait pas encore pris l'habitude d'y venir (celui qui n'aimait ni les cow-boys ni les films à épisodes), mais que M. Machin, de la Comédie-Française, attire vers l'écran.

Il ne s'agit donc pas maintenant de prendre une mauvaise route, surtout que le moment est critique. Les directeurs de théâtre se démènent. Ils se donnent beaucoup de mal pour plaire aux spectateurs. Nombreux sont ceux qui interdisent les pourboires, diminuent le prix des places, réduisent les entr'actes, etc.

Ce n'est pas le moment de perdre du terrain, de lasser le public par de mauvaises productions. Surtout que, actuellement, les gens resserrent les cordons de leur bourse.

Il n'y a heureusement pas, en moyenne, de crise dans l'exploitation, comme le fait remarquer un peu plus loin notre collaborateur Raymond Berner, mais surtout « il n'y a pas de crise pour le bon film ». Et c'est là un principe à retenir.

Il faut donc des bons films.

Mais ils ne s'obtiennent ni sans travail, ni sans étude. Il faut surtout beaucoup de cohésion entre tous ceux qui doivent collaborer à leur création. C'est pourquoi les paroles d'Alfred Machard, et la fondation du Groupement Amical des Techniciens et Spécialistes du Cinéma sont pour nous de réconfortants indices.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE CINÉMATOGRAPHIQUE.



EXPLOITATION RATIONNELLE

I. -- De la sortie des Films et de la 1^{re} Exclusivité

par Pierre NIL

Ce n'est un mystère pour personne qu'une grande partie du succès d'un film dépend de la manière dont il a été lancé.

Avant l'apparition du film il est d'usage de passer des échos dans les journaux corporatifs, dans les magazines destinés au public et même dans la grande presse. Il est bon d'intéresser les exploitants et nécessaire de piquer la curiosité des futurs spectateurs sur un film en cours de réalisation, mais encore serait-il prudent, dans la rédaction de ces petits potins, d'éviter les erreurs qui aboutissent d'avance à faire fuir une partie de la clientèle.

Que l'on mette une grande circonspection dans la rédaction de ces échos, qui apportent, s'ils sont adroits, la « température publique » favorable à l'éclosion du film. Si l'on sait donner de petites photos judicieusement choisies, si on attire l'attention sur les originalités du film, sur le jeu des artistes, sur certaines perfections techniques, etc., les spectateurs viendront dans l'espoir de trouver un beau film. Si l'œuvre est médiocre, le choc sera dur (nous ne nous préoccupons pas ici du sort des « navets »), mais si le film est simplement assez bon, il sera proclamé bon ou très bon. C'est un trait de l'esprit humain observé depuis bien longtemps qu'on ne « veut » pas être déçu, et que surtout on évite si cela est d'en rien dire, quand on a fait autour de soi (pour avoir l'air renseigné) des compliments sur une chose qu'on ne connaissait pas. Mais il est prudent de ne pas faire trop de fonds sur l'amour-propre et de réserver le lancement préparatoire aux films dont on a la certitude qu'ils seront nettement au-dessus de la moyenne.

La première exclusivité a une importance capitale dans la carrière du film, c'est elle qui le « consacre » aux yeux du public. Le choix de la salle est très délicat, car il est des établissements qui peuvent apporter une recette satisfaisante comme première location mais qui ne donnent pas à l'ensemble de la clientèle possible l'impression d'une sélection de qualité. Cela arrive particulièrement dans le cas où la moitié du spectacle n'est pas cinématographique. Exceptionnellement le spectateur de quartier, attiré par l'ampleur et le nombre de « numéros » offerts, y fait une incursion. Et ainsi le film perd l'auréole qu'il aurait acquise dans une salle très « chic ». La cote, la garantie de qualité, ne peut s'acquérir que dans un endroit où on vient pour le film.

Cette première sortie a une grosse influence sur les résultats de l'exploitation en province, en province où on a les

yeux tournés vers Paris et où on se fait une idée de ce qui s'y passe. On sait dans les milieux location que l'exclusivité dans une salle classée comme « avant-garde » ou « spécialisée » suffit pour couper la clientèle d'une bonne partie des exploitants. Cependant il convient de faire ressortir que certains films pourraient avoir partout un grand succès et ne susciteraient nulle manifestation désagréable, au contraire, si on savait les présenter intelligemment au public. Pour parler du passé, en quoi *Solitude* pourrait-il déplaire dans un cinéma populaire ? Et pour rester dans le présent, qui peut nier que *l'Opéra de quat'* sous donnera d'excellentes recettes aux exploitants qui prépareront habilement leur clientèle en faisant ressortir que ce film, intéressant d'un bout à l'autre, est présenté de manière originale ? Le fait de la première sortie dans une salle spécialisée ne doit par arrêter le directeur qui peut parfaitement contenter son public et même l'éduquer avec des œuvres d'une technique un peu nouvelle, pourvu que leur intrigue reste franchement attachante. J'ai vu jadis une exploitation de la banlieue ouvrière réussir très bien dans ce sens avec *Feu Mathias Pascal*.

Je crois inutile d'insister sur le tort que peut causer au film un départ raté, c'est-à-dire une exclusivité qui s'arrête net au bout de 8 jours. D'autre part, il est préférable de ne pas éterniser le séjour dans la salle de démarrage au delà des premiers fléchissements dans le nombre des entrées. Le film devant continuer sa carrière immédiatement après dans d'autres établissements qui prolongeront et affermiront sa renommée, il est nécessaire que celle-ci ne le reçoive pas complètement « pompé ». Mais surtout, nul spectacle ne doit être arrêté dans sa besogne inconsciente de publicité directe et gratuite par la désolante impression d'une salle à moitié vide, impression qui lui enlève la certitude, même s'il a trouvé de l'agrément au spectacle, qu'il soit aussi plaisant pour tout le monde qu'il l'a été pour lui-même. Il est utile de tenir compte de cette particularité de la psychologie du spectateur qui n'est bien certain d'être satisfait que s'il voit beaucoup de gens autour de lui l'être aussi. L'atmosphère d'intérêt ou de gaieté causée par un film sur une foule dense augmente considérablement la force de suggestion et de souvenir sur chaque individu composant cette foule. Les réactions sont beaucoup plus vives, beaucoup plus profondes et l'impression laissée par le film sera toute autre que s'il avait été vu en petit groupe et jugé froidement.

ORGANISATION COMMERCIALE

Le Cinéma souffre-t-il de la Crise ?

Par Raymond BERNER

La crise ; c'est un sujet à la mode, un peu trop à la mode, même et l'on a été jusqu'à dire que le meilleur moyen de conjurer cette fameuse crise, c'était de n'en point parler, de faire autour d'elle la conspiration du silence. Allons-nous donc être accusés de prêter la main aux défaitistes ?... Espérons que non ! D'ailleurs, en l'occurrence, notre opinion compte peu. Nous nous bornerons à reproduire aussi fidèlement que possible les déclarations que nous ont faites trois personnalités importantes du monde du cinéma au sujet d'un ralentissement plus ou moins réel, comme on verra, de la prospérité de l'exploitation.

Tout d'abord, il convient de dire que la crise a bon dos et qu'on lui attribue une foule d'inconvénients dont elle est absolument innocente. Comparer les recettes de ce mois de janvier avec la période correspondante de l'an dernier ne signifie rien du tout. En 1930, le film parlant en était encore à ses débuts et le public s'entassait pour « voir et entendre », plus avide de quantité que de qualité. Aujourd'hui, l'engouement s'est modéré. On va au cinéma pour voir un film, et autant que possible, un très bon film.

Partout, la même réponse : « Il n'y a pas de crise pour le bon film. La bonne production réalise des recettes sensiblement égales à celles de l'an dernier, parfois supérieures ».

Les impressions qui nous ont été confiées s'appliquent particulièrement à la province.

Dès qu'on annonce une bonne production, les effets de la crise s'effacent comme par enchantement. Mais il convient d'ajouter, pour être exact, que les cinémas voisins qui donnent des films de qualité inférieure, font de maigres recettes :

« Un bon film draine toute la clientèle »

Voilà un des faits saillants de la période actuelle.

Dans certaines régions, voire certains quartiers touchés par le chômage, les recettes ont pu baisser de 10 à 30 % — toujours suivant la qualité des films présentés.

A la direction d'un grand circuit de salle, on nous déclare : « La crise ? Nous la lions. » Et l'on nous donne à l'appui des précisions : janvier à son début, est toujours mauvais ; on nous conseille de lutter contre la hantise de cette crise, qui arrive à décourager ceux même qui ne sont pas touchés.

Enfin, dans une autre firme où l'on produit et où l'on exploite, la réponse n'est pas moins nette. « Il y a surtout une crise de bons films, une crise de bons appareils sonores. Une salle qui donne de beaux programmes, qui soigne ses premières parties, sa projection, n'a rien à redouter du ralentissement des affaires. Et nous ne voulons d'autres preuves que celle-ci : nous avons reçu, beaucoup moins que l'an dernier à pareille époque, de doléances de directeurs réclamant une révision des contrats ou un abaissement du minimum de garantie qu'ils avaient consenti ».

Enfin, pour résumer la situation, nous reproduisons la réflexion qui nous a été faite par un directeur d'une puissante firme : « Même s'il n'y avait pas eu de crise, les recettes étaient obligées d'être moins élevées cette année que l'an dernier. La période de curiosité étant passée, c'est l'ère du bon film qui commence ».

En somme, on le voit, nul pessimisme, non plus qu'aucun

optimisme béat, s'il faut employer une expression qui date de la guerre. Nous avons donc parlé de la crise, pour dire qu'elle est à peu près inexistante. Or, le cinéma fait incontestablement partie du superflu — du superflu nécessaire, peut-être, mais on peut vivre sans fréquenter les salles obscures. Peut-on tirer une conclusion plus générale de cette rapide enquête ? Peut-être. Si les gens trouvent encore le moyen de s'offrir le cinéma, c'est que les affaires ne sont tout de même pas si mauvaises — c'est que « la crise » n'est pas si terrible que les défaitistes et le « snobisme de la purée » veulent bien l'affirmer.

Et si cette crise incitait les producteurs à ne tourner que de bons films, on pourrait presque la bénir en disant : « A quelque chose, malheur est bon ».

Pour attirer le Public

La première chose à réaliser pour atteindre ce but est d'abord de retenir l'attention. Ce n'est pas si aisé.

Il faut qu'en passant devant votre cinéma les gens le regardent et



Les enseignes lumineuses B. J. au Palais-Rochecouart.

soient au courant des films qu'on y projette. Mais il faut que cela soit vrai, non seulement pour le piéton qui circule lentement, mais pour n'importe quelle personne en voiture.

Mais l'affiche, c'est peu de chose ; il y a aussi vos enseignes et si, le jour, on peut dire qu'elles ne sont pas autrement visibles (et encore !) il est incontestable que, la nuit, les lettres lumineuses percent et appellent le regard.

Il vous faut donc un « programme lumineux », car, sachez-le, ce n'est pas tant le nom de votre cinéma, aussi réputé soit-il, qui retiendra le spectateur, mais bien celui du film qui lui plaît, de la vedette qu'il aime.

C'est donc extrêmement utile, on peut même dire indispensable, pour un directeur d'avoir au fronton de sa salle le nom, visible la nuit, de ses films.

Les Etablissements B. J. ont établi un très pratique système de location à la semaine de lettrage lumineux pour cinéma. Il pourra, par eux, avoir chaque vendredi son programme lumineux qui, très visible et attirant, engagera le public à venir nombreux.

La Société BENWOOD

vous présente

son nouveau matériel

français

LE ROYAL AMPLITONE

qui se recommande à vous
par ses seules qualités

(9 perfectionnements dont 4 brevetés)

Une lecture de son parfaite
Un fini sans défaut
Un isolement complet
mécanique et électrique

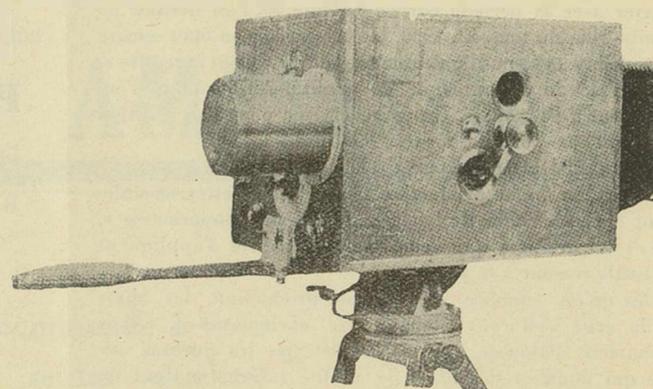
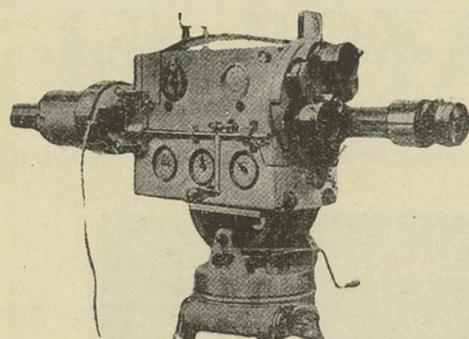
Société BENWOOD, 19, rue Montchanin, PARIS

Téléphone : Galvani 07-06

A peu de frais

LE CAMÉRÉCLAIR

(modele 1928)



AVEC SON CAISSON

devient l'appareil

PRATIQUE
MOBILE
LÉGER

dont vous avez besoin
pour vos films sonores

Ch. JOURJON
12, rue Gaillon - Paris

TÉL. LOUVRE 14-16
CENTRAL 32-04 - 98-00,07

LA QUESTION DU JOUR

M. Brézillon nous parle des taxes, fléau de l'exploitation

par Raymond BATY

Les taxes abusives oppriment l'exploitation. Les questions relatives au droit des pauvres et à la taxe d'Etat sont et resteront à l'ordre du jour, tant que les Pouvoirs publics n'auront pas pris des mesures pour en diminuer l'importance.

Dernièrement, encore, les directeurs eurent une lueur d'espoir. Ne disait-on pas que M. Piétri, ministre du Budget, vivement sollicité par M. Petsche, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, allait prendre une décision apportant un adoucissement dans la perception de la taxe de guerre.

Ceci se passait, je crois, dans le courant de juillet dernier. Depuis, nos honorables sont partis en vacances, la Commission qui avait été nommée pour examiner cette question épineuse a interrompu ses travaux.

Et tout est rentré dans le silence...

Qu'est devenu le projet ? Où la Commission en est-elle ? Mystère.

La Direction des Finances, interrogée dernièrement, se cantonne dans le mutisme le plus absolu.

Pour essayer de lever ce voile, je suis allé interviewer un de ceux qui, par leurs efforts, leurs démarches successives auprès de MM. Petsche et Piétri, avaient le plus contribué à la création de la Commission chargée d'étudier un projet de dégrèvement du spectacle. J'ai nommé M. Brézillon, qui, depuis de longues années, n'a pas ménagé les paroles et les actes pour obtenir la réduction des taxes qui écrasent l'exploitation.

Le sympathique président du Syndicat Français des Directeurs m'accueille dans son bureau du Palais des Fêtes.

Dès ma première question, il s'exclame :

— Les taxes, mon cher monsieur, voilà bien notre perpétuel souci. Combien de démarches, de réclamations, de campagnes ont-elles motivées depuis la création de la fameuse taxe de guerre.

— Mais, on disait que des mesures allaient être prises ?

— Ah ! Bien oui !... Vous croyez encore à cela ? Mais voici bientôt quatorze ans que le cinéma vit d'espoir ! Vous savez que, pendant la guerre, le gouvernement institua sur les spectacles la taxe dite de guerre, destinée à contribuer, pour sa part, à combler dans le trésor le trou énorme causé par le conflit mondial.

A la signature du traité de paix, nous avons protesté énergiquement contre le maintien de la taxe, sans objet depuis la fin des hostilités. Nous demandions à être imposés comme de simples commerçants, c'est-à-dire sur le chiffre d'affaires et sur le revenu.

Le Gouvernement, par une de ces pantalonades dont il est coutumier, nous donna satisfaction il supprima la taxe de guerre et incontinent la transforma en taxe d'Etat.

Le nom avait changé, mais la taxe était restée la même.

N'est-ce pas d'une pitoyable bouffonnerie ?

Depuis, différentes tentatives furent faites pour obtenir un dégrèvement. Il y a quelques années, le député Charles

Loquin fit plusieurs démarches auprès du ministre des Finances, qui était alors M. Chéron.

Un minime succès vint couronner ses efforts, puisqu'il obtint une réduction de 30 millions sur l'ensemble des taxes. C'est peu, direz-vous, mais songez que ce fût une des seules améliorations que nous obtinmes jamais !

C'est alors que nous songeâmes à réunir toutes les industries du spectacle en un puissant groupement, susceptible de défendre ses intérêts de façon plus efficace. Nous instituâmes la Confédération Nationale du Spectacle avec Max Maurey pour le théâtre, Oscar Dufrenne pour le music-hall et Montcharmont pour les établissements de province. Nous agîmes avec toute la vigueur dont nous étions capables, mais toujours sans résultat tangible.

— Mais à quoi cela tient-il ?

— A l'inertie de l'administration. Nous nous sommes toujours heurtés, dans tous les essais d'accommodement que nous avons tentés, à une résistance passive, pour ne pas dire à une *mauvaise volonté évidente* de la part des Pouvoirs publics.

Certes, nous avons beaucoup d'amis parmi les dirigeants de notre régime. Vus en petit comité, dans les conversations tête à tête, ils sont charmants, délicieux, comprennent tout ce que vous leur dites, sont tout prêts à vous être utiles, à agir énergiquement en votre faveur. Mais, dès qu'ils ont réintégré la Chambre, le Sénat ou leur situation officielle... ils ne comprennent plus rien du tout !

Tout le mal dont nous souffrons provient de cette résistance passive.

— Que pensez-vous, mon cher président, de la situation des directeurs de province, qui ne paient que 50 % des taxes perçues chez les directeurs parisiens ?

— Ah ! Les exploitants de province ne sont guère plus heureux que nous. Ils paient, en sus, la taxe municipale, variable suivant les régions, et parfois très importante. Savez-vous que certaines municipalités viennent d'avoir l'idée toute nouvelle de frapper d'un impôt proportionnel les timbres d'affiches ? C'est cinquante centimes par affiche qu'ont à payer au minimum certains directeurs de province.

D'autre part, il ne faut point perdre de vue que la majeure partie des établissements de province ne travaillent que trois ou quatre jours par semaine, alors que les salles parisiennes sont ouvertes pendant sept jours.

— En ce qui concerne le droit des pauvres avez-vous quelques espérances ?

— Oh ! bien vagues. Nous en parlons depuis si longtemps ! Là, encore, nous nous sommes heurtés à une mauvaise volonté caractérisée. Que demandons-nous cependant ? Une répartition équitable entre tous les commerces de luxe. Le millionnaire que les spectacles n'attirent pas ne paiera pas un sou pour les pauvres. Qu'il se rende acquéreur d'un collier de perles de quelques centaines de mille francs, il ne paiera rien de plus. (La taxe de luxe profite au Trésor seulement.) Mais, par contre, l'ouvrier besogneux qui attend huit

Procédé HERACOUSTIC

BREVETÉ S. G. D. G. N° 716969



CORRECTIONS ACOUSTIQUES

TRAITEMENTS ORTHOPHONIQUES

Seul procédé décoratif garanti ininflammable

RÉSULTATS STUPÉFIANTS

Je soussigné Architecte-Voyer de la Ville de Saint-Denis certifie que Monsieur HÉRACLITE, Ingénieur, demeurant à Paris, 75 Avenue des Champs-Élysées, a exécuté pour le compte de la Commune, les travaux de correction acoustique et de décoration au Théâtre Municipal, au moyen du procédé "HERACOUSTIC" et que ces travaux lui ont donné entière satisfaction.

Saint-Denis, le 20 Janvier 1932.
L'ARCHITECTE-VOYER



HÉRACLITE

75, Avenue des Champs-Élysées - PARIS

Téléphone : Élysées 03-04

**C^{IE} GÉNÉRALE
DE TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE
ET DE FORCE**

**ANCIENS ÉTABLISSEMENTS
CLÉMANÇON**

23 - RUE LAMARTINE - PARIS
Téléph. Trudaine 86-40 (3 Lignes)
Adr. Tél. GIORNO-PARIS

**Gradateurs
pour théâtres**

**de lumière
et Cinémas**

jours pour aller prendre une place à « quarante sous », à son cinéma de quartier, paiera le droit des pauvres.

O Paradoxe !...

Il faut dire que le docteur Mourier, directeur de l'Assistance Publique, ne s'est guère montré favorable à l'allègement fiscal réclamé par les spectacles.

Aux différentes réunions du Comité qui avait été nommé pour étudier la question, le docteur Mourier resta plusieurs semaines sans comprendre l'absolue nécessité de la diminution des taxes. Ce ne fut qu'à la fin, se rendant à nos raisons, qu'il voulut bien examiner un système de répartition plus logique. Mais le Comité fut dissout, et les négociations s'arrêtèrent là.

Voilà où nous en sommes en ce qui concerne le droit des pauvres. En 1930, nous avons payé pour 47 millions de taxes d'Etat, ajoutés à 24 millions de droit des pauvres. Croyez-vous qu'une bonne partie de cet argent ne serait pas mieux employée à l'amélioration de nos films ?

Mais nous avons l'impression très nette de parler inutilement. Jusqu'ici, nous vivons d'espérances ; d'espérances qui ne se réalisent jamais. Quand nous élevons des revendications, on nous répond : De quoi vous plaignez-vous ? Vous vous dites pauvres, et vos recettes augmentent chaque année. Ne vous étonnez pas de payer des impôts élevés. Si vous êtes fortement taxés, c'est que vous gagnez beaucoup d'argent.

Rien n'est plus inexact.

Si nous sommes fortement taxés, c'est parce que nous avons créé de nouvelles salles ! Les Pathé, les Gaumont et moi-même qui avons réuni de très gros capitaux afin d'instituer en France d'importants circuits, avons de ce fait rendu service à l'Etat français et à la corporation, en coopérant dans une forte mesure à la consolidation sociale de notre industrie. Nous avons versé tant d'argent à l'Etat depuis notre création ! Il devrait bien nous en être reconnaissant ; ou, tout au moins, écouter nos voix !

Il n'en est rien, cependant.

Certes, si nous étions le Syndicat des Cheminots, qui comprend des millions de membres, on écouterait nos desiderata de manière beaucoup plus sérieuse. Mais nous ne sommes que 4.000. Alors, les pouvoirs constitués font la sourde oreille.

Voulez-vous une preuve du mal que font les taxes exorbitantes à l'exploitation française ? La voici. En France, on compte un cinéma pour 30.000 habitants, en Amérique un pour 6.000, en Angleterre un pour 12.000. Cela dispense de commentaires.

La crise qui est alarmante pour la grande et la moyenne exploitation devient tragique en ce qui concerne les petites salles. Le premier palier de la taxe d'Etat est inacceptable pour la petite exploitation (moins de 15.000 francs par semaine). Un abattement à la base réalisant une abrogation pure et simple, pourra seule permettre de subsister à ces victimes de la situation actuelle.

C'est la première chose que nous demanderons au Conseil Supérieur du Cinéma.

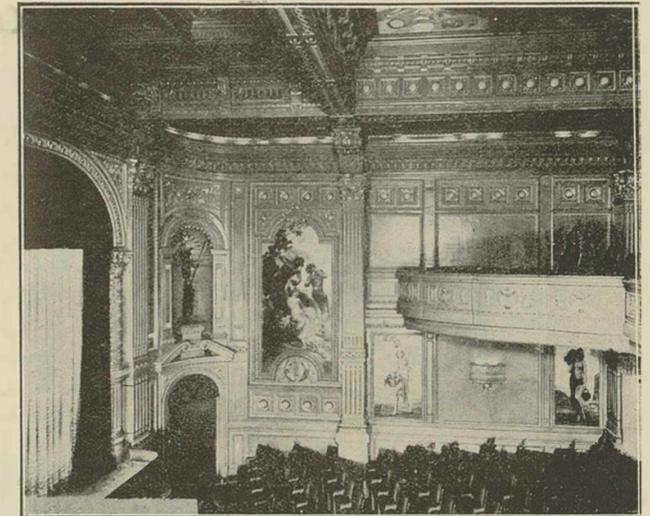
— Que pensez-vous de cette nouvelle institution ?

— Je suis très embarrassé pour vous répondre. J'en ai tellement vu de ces Comités, de ces Conseils, de ces Commissions, qui n'ont pas donné les résultats espérés... Depuis vingt-cinq ans que je suis dans le métier, nous en avons si souvent constitué qui n'ont jamais abouti !...

Ce sera un moyen de faire entendre notre voix ; mais, l'écouterait-on ?

Sur les quatre-vingt-dix personnalités qui composent le Conseil, nous ne sommes que douze membres de la profession. Serons-nous assez nombreux pour lutter ?...

Et je quitte le président du Syndicat Français, tandis qu'il hoche la tête d'un air dubitatif...



Le Courcelles Palace.
Une très belle salle qui vient de s'ouvrir rue de Courcelles.

ASSURANCES SOCIALES

Contribution patronale annuelle

Pour chaque salarié, assuré ou non, dont la rémunération totale annuelle est supérieure, soit à 15.000 fr. soit à 18.000 francs et inférieure à 25.001 francs, l'employeur est tenu de verser pour le fonds de majoration et de solidarité une contribution annuelle qui ne peut être inférieure au tiers, ni supérieure aux deux tiers de celle que l'employeur aura à payer pour un assuré de la cinquième catégorie.

Le montant n'est fixé chaque année par décret, et pour l'année 1930 le décret du 22 juin l'avait fixé aux deux tiers.

Pour l'année 1931, le décret du 28 novembre 1931 (*Journal Officiel* du 4 décembre 1931) a fixé cette contribution à la moitié de la contribution patronale qui serait due pour un assuré de la cinquième catégorie.

L'employeur doit donc adresser, dans le courant du mois de janvier, au Service Départemental dont relève l'établissement, un bordereau annuel des salariés susvisés (modèle 7 ou 7 bis). Ce bordereau indique le nombre de journées de travail accomplies par chaque salarié, ainsi que le montant de la contribution patronale due par chacun d'eux.

Les versements correspondants sont effectués par l'employeur soit en timbres assurances sociales apposés sur lesdits bordereaux, soit en espèces ou par chèque barré : dans ce dernier cas, ces versements doivent être effectués à la Caisse Générale de Garantie, 22, rue d'Estrées, à Paris, pour le département de la Seine, et dans les autres départements, chez les comptables publics.

Pendant l'entr'acte
au bar et dans vos
salles vendez.

les Craquantes

Délicieuses pommes-ships
5, rue de la Station, 5
ASNIÈRES (seine)
Grésillons 06-24



Agence Générale du Spectacle

la première organisation pour VENTE et ACHAT de CINÉMAS
Contentieux — Assurances

Tél. : NORD 53-35

112, Boulevard Rochechouart - PARIS

BON POUR UN SUPERBE PORTRAIT D'ART

format marge 18x24
offert gracieusement

à chaque lecteur de l'Industrie Française Cinématographique

SPÉCIALITÉ DE PORTRAITS D'ENFANTS

ANTHONY portraitiste d'art

40, Rue du Bac. — PARIS (7^e) 50, Rue des Martyrs, 50. — PARIS (9^e)

Studio ouvert tous les jours, même Dimanches et Fêtes, de 9 h. 1/2 à midi et de 14 1/2 à 18 h. 1/2



LA COMPAGNIE DE TRANSPORTS
des anciens établissements

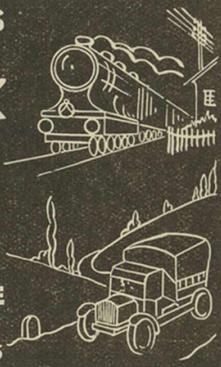
ROBERT MICHAUX

S.A.

transports extra rapides
de films et tous accessoires
pour toutes destinations

REMBOURSEMENT ASSURANCE
DE DOUANEMENT

2, RUE DE ROCROY TÉL. TRUDAINE 72-81-2-3



10, Rue Bichat - PARIS

Téléph. : Botzaris 41-80

BJ

Circuit G. F. F. A. et 41 salles dans Paris

SPÉCIALISTES DE LA LOCATION EN LETTRES LUMINEUSES POUR PROGRAMMES EXTÉRIEURS

CONSULTEZ LES ÉTABLISSEMENTS

BJ

PRIX MODIQUES

Installations Gratuites

COMPTABILITÉ SPÉCIALE POUR CINÉMAS

JOSEPH QUANTIN, Expert-Comptable, Diplômé par le Gouvernement

26 BOULEVARD RICHARD-LENOIR -- PARIS (11^e)

TELEPHONE : Roquette 24-58, 14-94, 14-69

BUREAUX RÉGIONAUX A :

ARGENTAN - ARPAJON - BORDEAUX - LILLE - MONTLUÇON - SENS - SOISSONS - VERSAILLES - VIERZON

L'assurance dans le cinéma

Le transport des films et appareils

L'assurance constitue un chapitre encore assez mal connu de la vie cinématographique professionnelle. Bien des producteurs, bien des directeurs de salles, ignorent encore les services qu'elle peut leur rendre et le nombre très élevé de cas dans lesquels elle peut leur être d'un secours extrêmement précieux.

Nous ouvrons cette rubrique avec l'intention d'y étudier dans le détail des exemples précis et typiques d'accidents ou de dommages qui peuvent être couverts par la souscription de polices. Leur ensemble constituera un répertoire de l'assurance cinématographique dont nos lecteurs pourront faire leur profit.

Dans cette première étude, nous allons nous borner à envisager dans leur ensemble les cas actuellement prévus par les compagnies d'assurances.

En premier lieu, il faut citer l'assurance-production, qui a pour but de garantir les capitaux engagés dans la réalisation d'un film, et qui peuvent être compromis par suite d'événements indépendants de la volonté du producteur.

Ces contrats d'assurance peuvent prévoir actuellement les événements suivants : mort, accident ou maladie d'un ou de plusieurs des interprètes principaux ou du metteur en scène ; incendie ou avarie du négatif ; incendie des studios ; incendie, vol ou perte des décors, des costumes, des accessoires, du matériel, etc.

A la suite d'un ou plusieurs des faits précédents, le producteur peut se voir dans l'obligation soit d'interrompre momentanément la réalisation du film, soit de le recommencer entièrement ou en partie, soit d'abandonner définitivement sa réalisation. Tous ces cas sont prévus par les assureurs, et toutes les pertes subies pour ces différentes causes couvertes par eux.

Un cas particulier, prévu par les compagnies est la garantie contre les risques de pluie qui peut arrêter certaines prises de vues en extérieurs. En ce cas, les assureurs prévoient les pertes subies par le producteur en ce qui concerne les frais de déplacement et de rétribution des artistes, des figurants, du personnel technique, etc.

En ce qui concerne l'assurance dans l'exploitation, il faut noter l'assurance ordinaire contre l'incendie. De plus, il existe une assurance qui garantit les préjudices corporels pouvant être causés à des tiers, au cours d'incendies, explosions, accidents, paniques, etc. Pour cela, les directeurs de salles doivent souscrire une police de responsabilité civile.

L'avènement du son à l'écran a eu pour conséquence l'apparition d'une foule de cas nouveaux et imprévus des assureurs, qui sont actuellement étudiés et mis au point par eux au jour le jour. Nous aurons à y revenir.

De nombreux commerçants travaillant avec les pays étrangers ont constaté à diverses reprises que les expéditions effectuées sur les divers centres mondiaux sont soumises à de multiples formalités administratives ayant souvent pour effet de faire surgir des complications imprévues, qui peuvent provoquer des retards fort préjudiciables dans les délais de livraison, et occasionner ainsi des pertes sérieuses tant pour l'expéditeur que pour le destinataire.

A cette occasion, il est utile, croyons-nous, de signaler à nos lecteurs le rôle que jouent en ces circonstances les Transitaires-Expéditeurs s'occupant spécialement de toutes les formalités exigées pour les envois à l'étranger.

Pour qu'une maison de commerce traitant régulièrement avec l'étranger soit à même de livrer le plus rapidement possible, il lui faut un transitaire approprié c'est-à-dire spécialisé dans son trafic.

Par exemple : une maison de films pour être bien servie doit choisir de préférence un transitaire parfaitement au courant de son commerce qu'il a étudié préalablement, afin qu'il puisse lui donner entière satisfaction.

Les ennuis sans fin que rencontrent ces entreprises auprès des Douanes françaises et étrangères sont autant de soucis qui leur seront évités par l'intervention du transitaire-expéditeur auprès des autorités douanières et des administrations avec lesquels il est journellement en rapport.

Ne connaissant pas toujours exactement les lois d'un autre pays, un expéditeur peut très souvent s'exposer à de graves inconvénients. En certains cas le destinataire a une amende à payer, ce qui ne serait pas arrivé si l'expéditeur en question avait confié son envoi à un transitaire-expéditeur.

Il y a aussi la grave question du remboursement.

En consignnant les marchandises à un transitaire sérieux, vous avez la garantie que les remboursements seront payés aussitôt encaissement et que vos intérêts seront sauvegardés à l'étranger. Au cas de non-livraison, qu'il faut toujours chercher d'ailleurs à éviter en prévenant les clients en temps utile, avis est transmis à l'expéditeur et, le cas échéant, les marchandises expédiées sont dédouanées et mises dans les magasins des agents, quel que soit le pays, pour éviter la vente éventuelle par les autorités étrangères.

La Cie des Anciens Etablissements Robert Michaux s'est spécialisée dans l'expédition des films, et dans tout ce qui a trait à la cinématographie tels que : appareils de prises de vues, accessoires, camions, affiches, photos, publicité, etc..

Elle met sa vieille expérience au service de la corporation.

Groupeement amical des techniciens et Spécialistes DU CINÉMA

F I L M
MATÉRIEL
PROJECTION



STUDIO
PLEIN AIR
LABORATOIRES

Il y avait foule à l'école de cinématographie le mercredi 27 janvier, à la réunion que tenait notre Groupeement Amical des Techniciens et Spécialistes du Cinéma. Nous avons eu le plaisir de constater combien notre initiative a recueilli d'adhésions, car plus nombreux encore que la première fois furent les Techniciens qui vinrent assister à cette séance. Elle fut d'ailleurs particulièrement intéressante.

D'abord une courte partie officielle. On procéda à l'élection du bureau définitif qui fut constitué de la façon suivante : M. DE-



M. Pomaret, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique.

BRIE, président, etc. (voir liste ci-jointe). Puis M. DEBRIE annonça que M. POMARET, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique avait bien voulu accorder son patronage à notre Amicale. Une délégation de quelques membres du Bureau s'était rendue avec M. DEBRIE auprès de M. POMARET pour lui exposer les buts de notre association. Le Sous-Secrétaire d'Etat s'était vivement intéressé à notre amicale. Pour nous marquer l'intérêt qu'il y prenait, il se fit très aimablement représenter à notre séance par M. HUMBERT, son Chef de Cabinet, qui vint nous apporter ses souhaits.

Puis la parole fut donnée à M. RICHARD. Nous ne voulons aujourd'hui, qu'ébaucher à grands traits, ce qui se fit à cette réunion. Nous tenons, en effet, étant donné l'intérêt qu'elle a pour tous, à en fournir un compte rendu complet et la prochaine fois nous lui ouvrirons très largement les colonnes de l'Industrie Française Cinématographique.

M. RICHARD fit une fort intéressante causerie sur « le coût de la production ». En peu de mots et en termes précis, il exposa que le prix de revient trop élevé du film, provient trop souvent d'un manque de méthode, aussi bien dans la partie commerciale que dans les questions techniques.

Nous avons demandé à notre ami M. RICHARD de revenir sur cette question, nous en reparlerons.

M. FRASSIER présenta ensuite une nouvelle soufflerie hygrométrique. Ce fut M. Claude-José FRAPPA qui vint en exposer les caractéristiques. Puis M. FRASSIER fit une démonstration de son appareil, mettant le film à l'arrêt et il a montré que la température ne s'élevait nullement. Signalons que l'air humide et chaud est insufflé non seulement devant la fenêtre mais aussi sur la bande avant qu'elle ne se réenroule.

M. FONTANEL présenta ensuite le dernier « Caméréclair », ce nouvel appareil de prise de vues et de sons, que M. MÉRY et lui-même viennent de mettre au point. L'exposé intéressa très vivement l'assistance.

Etant donné le court délai qui nous a été laissé entre le 27 janvier, date de la réunion, et notre date de parution, c'est dans un prochain numéro que paraîtra en détail la description de cet appareil.

Enfin on passa la parole à M. Alfred MACHARD, qui prononça quelques mots très intéressants, qui pourraient très bien servir de conclusion à la réunion. Il disait, en effet, toute l'utilité qu'il y avait pour un scénariste à se mettre en rapport avec ceux qui font le film. Il demandait plus de cohésion, plus d'entente entre les différentes personnes qui collaborent à l'élaboration d'une bande.

Mais nous ne voulons pas nous étendre plus longuement cette fois, puisque, comme nous l'avons déjà dit, nous tenons à publier (et nous le ferons régulièrement dorénavant), un compte rendu complet de cette séance. Invitons, pour terminer, les techniciens à venir nombreux à notre prochaine séance qui aura lieu le 17 février prochain et où en particulier le Dr COMMANDON fera une causerie avec démonstration sur ses travaux. Disons aussi que René CLAIR prendra bientôt la parole et aussi M. DIDÉE de chez Kodack.

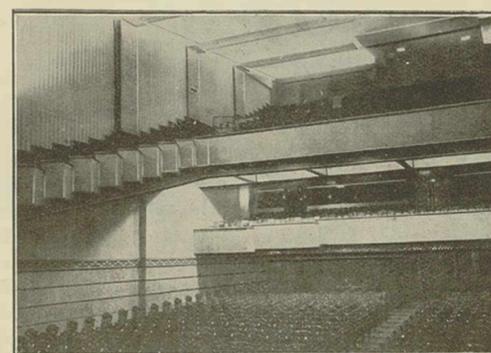
Rappelons que nos réunions se tiennent à l'Ecole de Cinématographie, 85, rue Vaugirard et tous ceux qui veulent y participer, n'auront qu'à s'adresser au Secrétaire, M. MICHEL, au siège, 14, rue Brunel.

ARCHITECTURE

L'acoustique au "Secrétan"

par M. DUBREUIL, architecte D. P. L. G.

Puisque l'Industrie Française Cinématographique nous a fait l'honneur de nous demander quelques renseignements sur « la façon dont a été résolue la question acoustique au Cinéma Secrétan » nous allons résumer comment nous avons pu mettre en œuvre nos idées sur l'acoustique, avec cette seule réserve que nous ne prétendons pas avoir résolu la question comme on nous l'accorde fort généreusement, mais nous être simplement efforcé, de bonne foi et de bonne vo-



Intérieur du Secrétan. On aperçoit sur la gauche le soubassement exécuté d'après le procédé « Héraoustic ».

lonté, de donner à ce problème dans l'ensemble des préoccupations qui peuvent assaillir un constructeur de salles, la place qu'il mérite désormais.

Au Cinéma Secrétan, il a été fait emploi de différentes sortes de produits acoustiques.

Comme produits absorbants, nous citerons : le molleton orthophonique Heidet, l'Héraoustic, le Pyrotest, ces trois produits considérés comme absolument incombustibles, avec cette remarque que le molleton employé n'est pas laissé apparent, mais revêtu d'une armure grillagée et d'un revêtement en tissu incombustible qui le rendent invulnérable comme l'expérience en a été faite par les sapeurs pompiers à la flamme d'un chalumeau oxyhydrique.

En Héraoustic a été fait le soubassement des murs latéraux de la salle au parterre, sur environ 2 mètres de haut.

Les panneaux Héraoustic ont été placés horizontalement entre baguettes en bois passées au bronze-or. L'Héraoustic est teinté en gris avec taches or. La structure extrêmement rugueuse a permis d'obtenir un effet décoratif très heureux, tout en maintenant le grand pouvoir absorbant du revêtement et sa parfaite ininflammabilité.

En Pyrotest sont revêtues les contre-marches de la deuxième galerie qui, assez hautes à cause de l'inclinaison de cette galerie et normalement opposées à la direction des ondes risquaient étant en matériaux durs et parce que à cet étage le sol n'est pas revêtu en plein de tapis, de créer un écran réverbérant.

Le molleton orthophonique incombustible d'Heidet a été employé sur les murs latéraux en surfaces progressivement croissantes, à partir de l'écran pour être en toute hauteur au niveau de la première galerie (mezzanine)

Il a été utilisé en épaisseurs doublées et triplées dans le

fond de la deuxième galerie, sur le devant des balustrades des deux galeries et tout au long de leur développement qui a cause de la disposition adoptée en gradin sur les ailes de la deuxième galerie, est particulièrement important, sur les parois inférieures des vomitoires, enfin sur le mur de fond de scène derrière l'écran où malgré le peu de profondeur de la scène, il est destiné à la fois à éviter la production d'ondes parasites réfléchies à peu de distance de la source d'émission et à isoler plus complètement celle-ci des bruits extérieurs pouvant être transmis par un mur mitoyen.

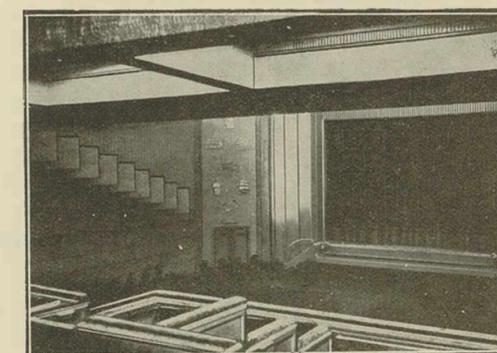
Tous les revêtements ont été appliqués non pas directement sur les murs, mais à une certaine distance de ceux-ci sur des cadres en bois scellés laissant un matelas d'air amortisseur ou même dans certains endroits des gaines utilisées pour la pulsion de l'air chaud ou froid, chauffant ou ventilant la salle.

Outre ces trois matières principales, il a été également fait emploi de différents produits : Celotex, Maftex, Insulite, etc., soit pour le doublage des panneaux de toutes les portes donnant sur la salle, soit pour le revêtement de la sous-face de la toiture en béton armé de la salle et formant en quelque sorte, plafond du faux-plafond.

C'est ici que se place l'occasion de souligner une des caractéristiques principales de la salle du Cinéma Secrétan qui est son plafond.

Par suite de l'obligation de trouver au-dessus de la salle place pour deux immeubles dont l'un est littéralement suspendu au-dessus de la salle, la toiture de celle-ci (le couvercle de la boîte pourrait-on dire), est constituée par un plancher en béton armé, double sous les immeubles, pour raison à la fois d'insonorité et de sécurité.

Autant il était impossible de laisser le béton armé consti-



La Salle du Secrétan

tuer le plafond proprement dit de la salle, à cause de sa détestable réputation acoustique, autant il était nécessaire également de prévoir un faux-plafond constituant un réservoir supérieur permettant l'évacuation des fumées et la dissimulation des canalisations ou conduits venant des immeubles ou servant au cinéma.

Mais alors que le faux-plafond indispensable dans toute salle de spectacles est ordinairement exécuté dans un plan

PATHÉ-NATAN

présentera

6**GRANDS FILMS****EN FÉVRIER****LES CROIX DE BOIS**Réalisé par Raymond BERNARD
d'après Roland DORGELES**LES GALERIES LÉVY & C^{ie}**

d'André HUGON

AU NOM DE LA LOId'après Paul BRINGUIER
Mise en scène de Maurice TOURNEUR**DEUX DANS UNE VOITURE**

Un Film de Joë MAY

ARIANE

(Jeune fille russe)

Inspiré du roman de Claude ANET
Mise en scène du Dr CZINNER
avec Gaby MORLAY et Victor FRANÇEN**UNE AFFAIRE D'AMÉRIQUE**

Comédie gaie

D'AUTRES PRÉSENTATIONS SUIVRONT EN MARS ET AVRIL

La production PATHÉ-NATAN est distribuée par PARIS-CONSORTIUM - Siège Social : 5, Fg Poissonnière

Productions et Éditions
de FILMS
en format réduitStudio de prises
de vues

Conditions particulièrement réduites

Tirage et tous travaux
cinématographiques**Le Film Continental**

20, Rue Charcot Gobelins 26-25

PENSEZ au CONFORT

de vos Spectateurs

DEMANDEZ le Catalogue

des 50 modèles

dont le fauteuil **SILENCIEUX**

à

MARZO

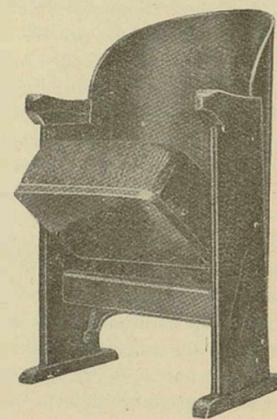
39, rue des Terres-au-curé

PARIS

Allez le voir

Cinéma

Place de Grenelle



horizontal ou dérivé d'une base horizontale avec quelques orifices de ventilation assez restreints en nombre et en surface, il a été conçu au Secrétan selon une forme particulière de redans longitudinaux inclinés qui se poursuivent au-dessus de la deuxième galerie en larges bandes de staff décoré, séparées par des intervalles qui ont toute la largeur de la salle.

Les avantages de cette conception sont :

de diminuer le volume inutile, de la salle en hauteur, de permettre le placement dans ces intervalles des appareils d'éclairage indirects qui donnent une lumière très douce puisque la source en est non seulement dissimulée aux regards des spectateurs, mais placée derrière eux.

de fournir un excellent dispositif d'amenée d'air par le chauffage de la salle ou en cas de renversement du système adopté d'exutoire de l'air vicié pour la ventilation rafraîchissante.

En effet, du fait de l'inclinaison des redans de ce plafond qui les place dans une direction sensiblement parallèle à celle de la propagation des ondes sonores, celles-ci, au lieu de trouver un obstacle sont littéralement happées et disparaissent dans le faux-plafond.

Celui-ci fait ainsi office d'aspirateur ou d'exutoire pour le trop plein des ondes. Et comme une idée qui nous est chère est que la principale source du mal contre lequel nous avons à lutter est dans l'intensité trop grande des haut-parleurs, il est concevable que le rôle de cet exutoire puisse être des plus favorables pour l'acoustique de la salle.

D'autre part, c'est pour s'assurer que, une fois dans ce faux-plafond les ondes ne peuvent plus provoquer de réactions nuisibles ou perturbatrices que les parois surtout plafonnantes (sous les nervures du plafond en béton armé) ont été revêtues de produits acoustiques.

Nous ajouterons que ce faux-plafond exécuté entièrement en staff comporte dans la partie où le vaisseau de la salle monte de fond (13 mètres de hauteur) un défoncement formant grand caisson décoratif traité en faible relief ; que sur toute leur partie haute les murs latéraux sont également revêtus de staff comportant une disposition en bandes verticales de section horizontale à légers redans orientés tangentielllement à la source sonore, que partout où il ne comporte pas en lui-même de décor en relief (plafonds sous galeries, parties inclinées des redans du grand plafond) le staff est recouvert d'une peinture plastique à grosse texture qui a permis de supprimer toute surface unie.

A propos de cette peinture plastique, signalons qu'il en a été fait un large emploi non seulement sur le staff mais aussi sur certaines parties de l'ossature en béton armé restée apparente comme les pans coupés entourant le scène, la poutraison des galeries, ce qui outre l'économie (temps et argent) de l'enduit en plâtre permet l'obtention de surfaces rugueuses en même temps que décoratives.

**Traitement orthophonique, décoratif
des salles de cinéma**

Le traitement orthophonique ou la correction acoustique des salles de cinémas sonores a fait l'objet de nombreuses recherches de la part de techniciens. Le problème s'est résumé dans la recherche des moyens pour augmenter le pouvoir absorbant total d'une salle au

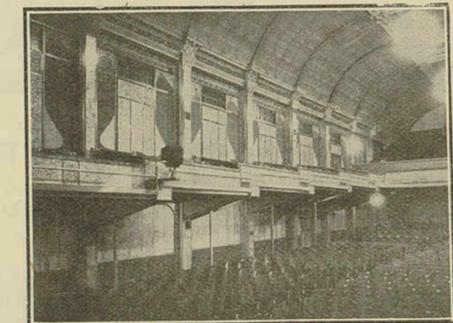
moyen de dispositions architecturales adéquates et au moyen de revêtements spéciaux à grand pouvoir absorbant. C'est ce dernier moyen qui est le plus simple, le meilleur marché et le plus efficace, notamment lorsqu'il s'agit de salles qui n'avaient pas été construites spécialement pour cinémas sonores.

Les techniciens spécialistes déterminent assez facilement le nombre d'unités absorbantes nécessaires pour une salle donnée, afin d'assurer la meilleure écoute possible.

Pour le propriétaire du cinéma, il est cependant assez difficile de faire un choix entre les multiples propositions qu'il peut recevoir. Pour lui, le problème se pose du triple point de vue : acoustique, financier et décoratif.

La question acoustique est purement technique. Le propriétaire aura toujours intérêt à s'adresser à un spécialiste.

Au point de vue du prix, la comparaison doit se faire non par mètre carré du revêtement, mais par unité absorbante. En effet, un revêtement peut paraître meilleur marché parce que son prix au mètre carré est bas. Cela ne veut absolument rien dire, puisqu'il faut en placer un nombre de mètres carrés beaucoup plus grand que s'il s'agit d'un autre produit, dont le pouvoir absorbant est supérieur. Ce dernier peut être meilleur marché malgré un prix supérieur au mètre carré. Pour obtenir un terme de comparaison au point de vue



L'intérieur du Cinéma du Colisée de Roubaix, traité par le procédé « Héraoustic ».

du prix, le propriétaire devra donc exiger que l'offre mentionne le nombre d'unités absorbantes garanties.

Finalement, il y a lieu de ne pas négliger la question décorative, qui joue un rôle primordial dans toute salle de spectacle. Malheureusement, la majorité des revêtements spéciaux ne permet pas l'application d'une peinture décorative. Le pouvoir absorbant étant dû à la porosité des produits, il est clair que l'application d'une peinture bouche les pores et annule ainsi le pouvoir absorbant. On utilise donc très souvent les produits bruts, ce qui donne aux salles l'aspect inadmissible d'une boîte en carton-pâte. Quelquefois, on a recours aux peintures à l'eau, ce qui donne aux parois un aspect identique, mais d'une teinte différente.

Depuis quelque temps on a cependant mis un nouveau procédé au point, qui semble réunir tous les avantages désirables. Le procédé « Héraoustic », utilisé déjà dans de nombreuses salles de Paris et de province, consiste en panneaux à base de grosses fibres de bois agglomérées, qui possèdent un très grand pouvoir absorbant, tout en étant légers et ininflammables. Ces panneaux permettent l'application de n'importe quelle peinture et notamment du vernis. Utilisés avec ou sans baguettes d'encadrement, les panneaux Héraoustic assurent un effet décoratif très luxueux, particulièrement recommandable pour toutes salles de spectacles.

DEMAIN
LE NOUVEAU FILM DE
JEAN CHOUX

 **UN
CHIEN
QUI
RAPPORTE**

LA LOCATION EST OUVERTE

LE NOUVEAU FILM DE
JEAN CHOUX

 **UN
CHIEN
QUI
RAPPORTE**

1^{er} JANVIER

Jean CHOUX vous
donne



**UN
CHIEN QUI
RAPPORTE**

LE NOUVEAU
Jean
Choux



**UN
CHIEN QUI
RAPPORTE**

AUJOURD'HUI PREMIÈRE
DU FILM LE PLUS ATTENDU

LE NOUVEAU
JEAN CHOUX
LE RÉALISATEUR DE JEAN DE LA LUNE

 **UN
CHIEN
QUI
RAPPORTE**

AVEC
RENÉ LEFEBVRE
ARLETTY DIANA
ET M. GUITTY

TOUS LES JOURS : PERMANENT DE 14 A 20 Heures
SOIRÉE A 21 h (on peut louer)

Quelques pavés publicitaires relevés dans les grands quotidiens pour l'exclusivité du film

Un Chien qui Rapporte

les films que l'on présente

**LE COMPTOIR FRANÇAIS
CINÉMATOGRAPHIQUE**

— *Le Rosier de Madame Husson*, de Bernard Deschamps, d'après la nouvelle de Guy de Maupassant, vient d'être présenté. Distribution : Françoise Rosay, Mady Berry, Colette Darfeuil, Marcel Simon, Marcel Carpentier, avec Fernandel et Marguerite Pierry.

Scénario : Mme Husson s'occupant de bonnes œuvres, désire que Ville-les-Roses, où elle habite, nomme une rosière.

La médisance aidant, malgré tous les efforts, on ne trouve point de jeune fille pouvant mériter ce titre.

Mais la municipalité s'acharne et, en désespoir de cause, n'ayant pas trouvé de rosière, elle décide de nommer un rosier en la personne d'Isidore, le fils de Virginie la fruitière, jeune niais à la chasteté proverbiale et vraiment exempt de tout soupçon.

Grande fête, discours, banquet.

Isidore, peu habitué aux vins et à la bonne chère, s'anime, s'échauffe et éprouve soudain un éveil brusque d'une nature insoupçonnée.

Ayant fui le banquet, il s'égaré dans les rues discrètes de la petite ville pour passer la nuit au dernier endroit où l'on puisse rechercher un prix de vertu. Sa... situation physique ayant la renommée de porte-bonheur, il est accueilli, si l'on peut dire, à bras ouverts.

Et pendant que toute la nuit l'alerte générale est donnée à Ville-les-Roses, à la suite de la disparition du rosier, Isidore, fané, flétri de toutes façons, est rejeté au petit jour, hors de sa retraite où les cinq cents francs du prix de vertu ont trouvé des acquéreurs auxquels ils n'étaient pas destinés.

Sonorisation. Orchestration sur des bases nouvelles, les bruits enchaînant la musique, harmonie imitative, rythmes clairs et faciles.

TOBIS

— *La Femme en homme*. Aug. Genina termine ce film tourné à Epinay et sur la Côte d'Azur.

— *L'Ennemi dans le sang* a été retenu par le circuit Gaumont.

PATHE-NATAN

— *Grain de Beauté* est bientôt terminé.
— *Le Marchand de sable*. Production André Hugon, avec J. Toulout, Kaïssa Robba, passe actuellement avec succès.

— *Le Chant du Cygne* est en préparation.

Et Pathé-Natan présente :

— *Les Galeries Lévy*, de A. Hugon, avec Simone Bourday.

— *Les Croix de Bois*, d'après Roland Dorgelès.

**ALLIANCE EUROPENNE
CINÉMATOGRAPHIQUE**

— *Tumultes*, avec Ch. Boyer et Florelle, est un film d'atmosphère réalisé par R. Siodmak.

— *Ronny* reste, lui, dans la tradition du « Congrès s'amuse » et du « Chemin du Paradis ».

PARIS-COMÉDIES-FILMS

— *Olive fait la nouba* est le troisième film que va commencer bientôt Paris-Comédies-Films.

PAX-FILM

— *Cancan*, réalisé par Gréville, avec un accompagnement musical de Raymond Berner, est un suite de courts sujets sur des histoires juives et marseillaises.

JACQUES HAIK

— *Pour un sou d'amour* a pour vedette André Baugé.

— *Service de nuit* a été réalisé par H. Fescourt.

PARAMOUNT

— *Le Lieutenant Souriant* est passé au Cinéma Paramount. Ce film a été tourné par Ernst Lubitch. C'est Maurice Chevalier qui est la vedette.

— *X-27* passe au Miracles. C'est un film de J. von Sternberg, qui a pour vedette Marlène Dietrich.

— *Camp Volant*. Ce film est tourné par Max Reichman avec Meg Lemonnier, à Saint-Maurice.

— *Anna Karénine*. Le découpage vient d'en être terminé par Alfred Savoir et Karel Auton.

— *Cognasse*. Louis Mercanton va en commencer la deuxième partie.

GAUMONT-FRANCO-FILM-AUBERT

— *La Tragédie de la mine* est réalisé par Pabst. Il n'est pas étonnant qu'elle fasse salle pleine au Gaumont.

— *La Bande à Bouboule*, avec Milton, Mona Goya, Etiévant, a été réalisé par Léon Mathot sous la direction artistique de Ermolieff.

— *Vacances* est une comédie réalisée par R. Boudrioz, avec Florelle et Charlia.

— *Figuration* est tourné sur scénario de J. Bousquet, par Ant. Bideau avec Jeanine Merrey, André Dubosc.

SUPER-FILM

— *Baroud*, que Rex Ingram a réalisé, va bientôt être présenté.

— *Service Secret* ou le *Document X* sera sans doute le titre du prochain film que tournera Marcel L'Herbier pour Super-Film.

UNIVERSAL

— *Dracula, Résurrection, Notre-Dame de Paris*, viennent d'être présentés.

STELLA-FILM

— *Rocambo* est sur un scénario tiré des œuvres de Ponson du Terrail le comte J. Alexis de Ponson du Terrail. Metteurs en scène : Gabriel Bosca et André Pellève.

LES ARTISTES ASSOCIÉS

Ils présentent :

— *Sous le Casque de cuir*, réalisé par de Curville, avec G. Modot.

— *Cœur de Lilas*, avec Marcelle Romée et André Luquet.

— *Chacun sa vue*, avec J. Hebling.

— *Une nuit au Paradis*, réalisé par Carl Lamac, avec Pierre Billon pour la version française.

METRO-GOLDWYN-MAYER

— *Grand Hôtel* sera réalisé avec Greta Garbo.

— *La Mata Hari* est joué par Greta Garbo et Ramon Novarro.

— *Buster se marie* passe sur les Boulevards.

ETOILE-FILM

— *Barranco Ltd* est tourné par Berthomieu avec Tramel et Gaston Modot.

LES ÉTABLISSEMENTS ANDRÉ DEBRIE

111-113, Rue Saint-Maur
PARIS

qui font apprécier dans le monde entier, les qualités de leurs équipements de prise de vues sonores et de leur matériel de Laboratoire, livrent maintenant l'équipement portatif de projection sonore "Jacky-Stellor" conçu spécialement pour l'enseignement, le cinéma rural et la petite exploitation

PUISSANCE DE SON :
pour 600 Spectateurs environ

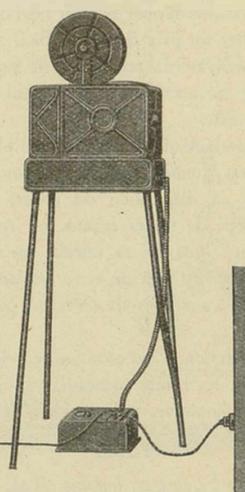
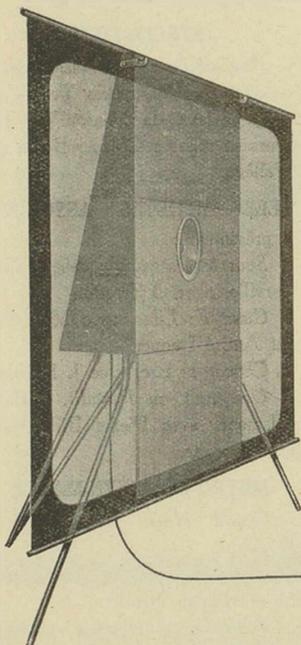
Amplificateur 3 étages

DISTANCE DE PROJECTION
Jusqu'à 25 mètres environ

Lampe à incandescence

INSTALLATION :
En moins de 15 minutes

Poids total 80 Kilos



L'équipement complet en position de projection - UNE PRISE DE COURANT ET... C'EST TOUT

LE MATÉRIEL

VIBRATIONS

par Claude-José FRAPPA

Je suis certain que beaucoup de personnes, tout au moins parmi celles qui prêtent attention à la qualité sonore de la projection, ont remarqué souvent, au cinéma, cette petite vibration, assez légère, mais néanmoins désagréable, que l'on perçoit principalement dans les notes aiguës.

Il y a, certes, nombre de salles qui en sont exemptes, mais, par contre, il en est de très importantes, équipées d'un matériel récent, qui souffrent, ou plus exactement, font souffrir les spectateurs de ce défaut.

Il est curieux de constater qu'au cinéma sonore comme en n'importe quelle branche de la technique industrielle, les vibrations sont l'adversaire que l'on pourchasse inlassablement, et qu'il est le plus difficile de déloger.

Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, il est bien entendu impossible de dire *a priori* quelle est la cause — et le remède — du mal, et l'on devra se contenter de formuler les hypothèses parmi lesquelles se trouvent le plus souvent la vérité.

On peut distinguer, pour éclaircir la question, les vibrations produites par la pellicule elle-même, celles qui sont amenées par la partie mécanique des appareils, et, enfin, celles qui proviennent de troubles purement électriques.

Lorsque le mal est dû seulement à la pellicule, il est facile de s'en apercevoir puisque tous les films ne sont pas sujets au même inconvénient. Il ne s'agit évidemment pas d'un défaut d'enregistrement, auquel le projectionniste ne saurait porter remède, mais plus simplement d'une copie trop fraîche, ayant tendance à adhérer aux glissières du lecteur sonore. Lorsqu'une copie est mal séchée, le son peut devenir très mauvais. On dit alors qu'il « pleure ». Si les glissières ne sont pas dans un parfait état de propreté, les vibrations peuvent se produire avec une copie parfaitement sèche. Toutefois, c'est là un cas assez rare, et le moins grave de tous, puisque l'inconvénient disparaît de lui-même lorsque la pellicule a effectué plusieurs passages sur le projecteur, ou lorsque l'on a débarrassé les glissières du dépôt qui tend à s'y former.

Les causes mécaniques sont plus fréquentes et il est parfois plus difficile d'y porter remède. Il suffit en effet de variations infimes dans la vitesse de passage de la pellicule sur le lecteur, pour produire, soit cette vibration légère, soit des inconvénients du même ordre bien plus importants. Comme il y a beaucoup de types de lecteurs et que chacun d'eux possède son dispositif propre d'entraînement et de régulation, il est très difficile de fournir des précisions. Toutefois il est prudent d'éviter les courroies métalliques entre le carter d'enroulement et le projecteur. Les courroies cuir sont préférables, à condition que l'agrafe de jonction soit petite et très bien mise. Les engrenages sont, en principe, à surveiller de près, et, si l'on peut, à éviter, encore qu'ils ne produisent pas toujours de perturbations. Il faut également prendre garde que l'enroulement du

film dans le carter inférieur ne se produise pas par à-coups.

Mais ce ne sont pas là les seuls inconvénients d'ordre mécanique possibles. Il arrive qu'un projecteur plus trépidant qu'à l'accoutumée soit monté sur un poste. Les vibrations mécaniques se communiquent par le bâti jusqu'à la cellule, dont l'anneau vibre, ce qui produit un effet désastreux. On peut, dans ce cas, reconnaître dans le bruit du haut-parleur, la fréquence des mouvements de la Croix de Malte. Tout désagrément peut être supprimé en montant la cellule sur un support présentant une légère élasticité, mais il est préférable de faire reviser le projecteur.

Les vibrations d'ordre électrique peuvent être localisées dans l'amplificateur de puissance ou dans les haut-parleurs. C'est surtout du côté « redressement » de l'alternatif destiné à fournir la tension anodique des lampes, ou le courant d'excitation des dynamiques qu'il faut chercher.

Pour des raisons économiques, le filtrage du courant redressé est très souvent réduit au strict minimum, quand il n'est pas insuffisant — principalement dans les dynamiques alimentés à basse-tension. Le ronflement qui subsiste est en général négligeable par rapport à l'intensité du courant modulé de l'amplificateur, sauf lorsqu'un instrument de musique, par exemple, joue en solo. Le son en est alors comme tremblé. Toutefois, il ne faut pas se hâter d'incriminer le constructeur de l'amplificateur, car le même inconvénient peut provenir, dans un appareil excellent, du fait que les deux valves de redressement ne sont pas d'un égal rendement. Il peut suffire qu'une alternance soit plus parfaitement redressée qu'une autre pour que le filtre prévu devienne insuffisant.

Le Nouveau Royal Amplitone

Nous avons appris que les Etablissements Benwood présentaient un nouvel appareil de projection sonore. Nous nous sommes empressés d'aller leur rendre visite, car nous veillons à tenir nos lecteurs au courant des principales nouveautés, et aussi parce que nous étions sûrs de nous trouver en présence d'une réalisation intéressante, cette firme ayant déjà acquis en peu de temps une solide réputation.

S'appuyant sur son expérience américaine, la Société Benwood vient de mettre au point son matériel français, le nouveau Royal Amplitone. C'est M. Rousselin, le directeur technique, qui nous a fort obligeamment fourni tous renseignements sur cet appareil.

Nous ne voulons pas ici faire une description vis par vis du nouveau Royal Amplitone, mais nous voulons surtout faire ressortir les trois ou quatre points principaux qui nous ont frappés, et sont particulièrement susceptibles d'intéresser l'exploitant.

Les deux grandes qualités de cet appareil résident dans sa simplicité et une parfaite lecture de son.

Vous avez reçu beaucoup d'offres

Visitez maintenant

CINÉTONE

son usine

Spécialisée depuis 10 ans dans les appareils parlants

Vous est largement ouverte

Parmi 30 Modèles

A PARTIR DE 32.000 FRANCS

EN DOUBLE

Vous choisirez le vôtre

120 INSTALLATIONS EN SERVICE

Cinétone - Constructions Electro-Mécaniques d'Asnières

Société Anonyme au Capital de 4.000.000 de francs

236 bis, Avenue d'Argenteuil — ASNIÈRES (Seine)

Téléphone : GRÉSILLONS 20-12 - 20-81 - 20-82

Agences à : PARIS - LILLE - LA BASSÉE - LYON - MARSEILLE - BORDEAUX

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION COLONIALE

En particulier, lorsque le film se présente en face du lecteur il s'y trouve freiné en tout point par des contre-glissières et appliqué spécialement du côté de la cellulose.

Un autre avantage de ces contre-glissières est de permettre, lorsque le film n'a pas les dimensions rigoureuses, d'avoir toujours une parfaite reproduction.

En effet, une des deux glissières, celle opposée au côté du son, est montée souplesment, ce qui lui permet de se déplacer selon la largeur du film.

Quant au lecteur, il forme un tout, et constitue une excellente pièce mécanique, à savoir : la lampe excitatrice, le microscope, la glissière, les rouleaux guideurs sont sur un même bloc, ce qui permet un isolement total électrique et mécanique.

Et c'est sur ce point que nous voulons retenir l'attention : l'isolement. Ce principe d'isolement mécanique et électrique se retrouve partout, et chaque organe forme un tout absolument séparé.

Il s'ensuit que les vibrations propres de chaque partie ne peuvent se propager. Le soin porté à « couper » ces vibrations parasites apporte la qualité de la lecture.

Pour en donner un exemple, disons simplement qu'il a été réalisé

un ensemble très simple formant bloc, comprenant son moteur d'entraînement, son projecteur, etc.

A noter, en passant, que les projecteurs adaptés sont des Erman II et III, des Gaumont, des Mip et des Simplex.

Les hauts-parleurs utilisés sont des modèles électrodynamiques : diffuseur sur panneaux, ou son modèle spécial sur pavillon exponentiel, selon l'acoustique et l'architecture de la salle.

Il n'est utilisé dans ces installations ni pile ni accumulateur, seul le secteur assure le fonctionnement.

Il est prévu des dispositifs pour éviter et obvier aux variations du courant.

De plus, un groupe électrogène spécialement étudié permet, en cas de panne du secteur, de fournir le courant.

Le socle de l'appareil est constitué aussi de manière très résistante et il repose sur deux platines qui permettent d'obtenir tous les degrés d'inclinaison sans autre réglage.

Le carter inférieur de l'appareil peut contenir jusqu'à 1.000 mètres de pellicule.

Notons, enfin, que l'absence totale d'engrenages et d'autres moyens mécaniques compliqués permet de mettre ces appareils à des prix abordables pour tous.

FORMAT RÉDUIT ET CINÉMA D'AMATEUR

L'état actuel du Cinéma d'Amateur

Depuis que les frères Lumière ont donné en 1895 leur première séance de cinématographie sur les boulevards de Paris, des progrès si considérables ont été réalisés dans cette jeune, mais très puissante industrie, qu'en moins de trente ans la cinématographie est devenue populaire au point de pouvoir être mise à la portée de tout le monde. Les lignes qui suivent donnent un aperçu de cette technique et nous montrent l'état actuel de la position.

La réalisation pratique de la cinématographie sous la forme actuelle est due aux frères Lumière qui, les premiers, ont réalisé des appareils et films suffisamment au point pour pouvoir faire des démonstrations de projection cinématographique publique et industrialiser l'article en vue d'une exploitation régulière.

Comme la photographie au début, la cinématographie a été précédemment l'apanage de quelques rares initiés qui ont fait école et ont formé autour d'eux les cadres des « cinéastes professionnels ». Ainsi, pendant plus de vingt années, la cinématographie et sa technique restèrent un mystère pour le grand public.

En 1912 et en 1913 ont eu lieu les premières tentatives industrielles pour créer la cinématographie d'amateurs. D'une part, en France Gaumont construisit un appareil de prise de vues qui utilisait un film étroit d'un format spécial. Les bobines contenaient un film d'à peine 10 mètres de long, mais l'appareil avait déjà cet avantage remarquable pour l'époque de posséder un mouvement à ressort, dit d'horlogerie, pour permettre les prises de vue sans manivelle. D'autre part, approximativement à la même époque, la maison Ernemann, de Dresde, fabriqua de son côté successivement quelques types d'appareils de prise de vues qui employaient également un film étroit de format approximativement semblable à celui des appareils Gaumont mais qui ne possédaient pas de mouvement à ressort. En revanche, ces mêmes appareils de prise de vues pouvaient être munis d'un dispositif d'éclairage pour permettre des petites projections.

C'est à partir de 1921 que l'on constate un retour vers l'idée de vulgarisation du cinématographe. Soit des maisons allemandes telles que Ica ou Ernemann, soit des maisons françaises telles que Debric, à Paris, soit enfin des firmes

d'autres pays telles que Bol, à Genève, réalisèrent successivement et mirent sur les marchés divers appareils à l'usage des amateurs. Chacun d'eux avait ses caractéristiques spécifiques. L'appareil de Debric nommé « sept » possédait un mouvement d'horlogerie pour le déroulement automatique du film. Toutefois la capacité de ses bobines ne dépassait pas 5 mètres. Le « Cinégraphe » de Bol offrait l'avantage de permettre non seulement la prise de vues, mais aussi la projection cinématographique. Néanmoins, tous ces appareils avaient un point commun : ils utilisaient tous sans exception le même film, le film de 35 mm. de large appelé standard ou professionnel parce que c'est, en effet, le film employé par les studios professionnels et les cinémas-théâtres. Malgré le prix élevé de ce film et de son traitement, il s'est trouvé dans divers pays bon nombre d'amateurs qui se lancèrent à la conquête de ce sport artistique nouveau. Toutefois, tant que la cinématographie d'amateurs restait tributaire du film standard nécessairement cher, elle ne pouvait pas prétendre se développer et se généraliser comme la photographie.

Nouveaux formats en film d'amateurs :

Cette situation s'est prolongée jusqu'en 1924, époque à laquelle la Maison Pathé de Paris, universellement connue, a mis sur le marché de nouveaux appareils et films qu'elle appela : « Pathé-Baby ». Il est à présumer que cette seconde adjonction du nom avait initialement pour but de faire comprendre qu'il s'agissait d'appareils-jouets destinés aux enfants seuls.

Très certainement et contre toute attente des initiateurs de ce mouvement eux-mêmes, l'essor pris par ces appareils et ce film dut dépasser de beaucoup les prévisions les plus optimistes. Ceci a prouvé simplement que le besoin de la

cinématographie d'amateurs était réel dans les masses et que seule la technique correspondante était à trouver.

Pour les appareils Pathé-Baby, Pathé a créé un film d'un format tout à fait spécial : sa largeur a été fixée à 9,5 mm. et les perforations pour son transport situées au milieu du film.

Il est assez facile de comprendre les motifs qui ont présidé à l'établissement de ce format particulièrement petit du film. Les créateurs de ces appareils et de ce film poursuivirent simultanément deux buts :

La réduction du prix de revient et par conséquent du prix de vente du film et

La réduction du format des appareils et partant de là, la facilité de leur transport et, jusqu'à une certaine mesure, la diminution dans leur prix.

Il faut donc reconnaître qu'en Europe Pathé-Baby a été le véritable pionnier de la cinématographie d'amateurs, du cinéma chez soi. Grâce aux prix très abordables des appareils et du film, ils ont pu être diffusés sur une très grande échelle et introduits dans les pays les plus reculés.

Entre temps, aux Etats-Unis, la maison Kodak, à la suite d'une longue étude de la cinématographie d'amateurs, mit en vente des appareils cinématographiques nouveaux de sa conception et de sa fabrication ainsi qu'un nouveau format de film.

Nous laissons intentionnellement de côté certaines autres tentatives qui ont eu lieu entre temps pour établir divers formats du film étroit, dit d'amateur.

Le cadre de la présente étude nécessairement très courte ne nous permet pas de nous étendre sur ce sujet. D'ailleurs

RIVALITÉ ET COLLABORATION

(SUITE)

On sait que le transport du film dans un projecteur est assuré par deux organes principaux, la griffe et les débiteurs. Afin de réduire au minimum l'usure du film, provenant des à-coups inévitables, provoqués par la griffe agissant par intermittence, les techniciens de la cinématographie professionnelle ont prévu un ou deux débiteurs dentés, aidant la griffe dans son travail. Il serait intéressant de considérer à ce propos les quelques chiffres qui suivent :

La projection d'un film a lieu à la vitesse d'au moins 16 images à la seconde. (Dans le cinéma sonore cette vitesse est portée à 24 images à la seconde). Chacune des images doit s'arrêter un temps maximum devant la fenêtre de projection de l'appareil et ensuite doit être remplacée par une nouvelle image dans un temps minimum. Dans le cas le plus favorable pour le film, le temps d'arrêt est de 2/3 et le temps de remplacement est de 1/3 d'une révolution, comprenant le remplacement d'une image par une autre. En d'autres termes, si chaque révolution comprend 1/16 de seconde, puisque nous venons de dire que 16 images passent en une seconde, le temps de remplacement d'une image par une autre sera 1/3 de 1/16, soit 1/48 de seconde. Dans la pratique ce 1/48 se transforme facilement en 1/60 de seconde, parce qu'il faut tenir compte du temps perdu entre chacune des fonctions.

D'autre part, une bobine de film de 100 mètres (de 16 ou de 9,5 m/m pèse de 200 à 300 grammes. Puisque la griffe tire à chaque changement d'image (directement ou indirectement) le poids total de ce film, l'effort exercé par cette griffe

ceci est d'un intérêt très secondaire, puisque ces tentatives sont restées dans le domaine des expériences et n'intéressent plus aucunement le ciné-amateur d'aujourd'hui. La firme Eastman Kodak n'a pas considéré comme but unique et exclusif l'abaissement du prix du film. Tout en s'inspirant de ce principe qui est primordial pour la réussite d'une semblable entreprise, Kodak s'est imposé certaines limites, qu'il estimait ne pas pouvoir dépasser aux risques de compromettre le rendement et la qualité du but poursuivi. C'est pourquoi, à la suite d'une très longue étude et d'une série considérable d'essais, bien entendu indépendamment de Pathé, Kodak a arrêté son choix sur un format un peu plus grand que celui du film de Pathé-Baby ; la largeur de la bande cinématographique a été fixée à 16 mm. D'autre part, deux perforations marginales ont été prévues, une de chaque côté du film, situées en dehors de l'image. Nous reviendrons plus loin et plus en détail sur ces deux formats.

De toutes façons, grâce à la création de ces deux films nouveaux, la véritable cinématographie d'amateurs était devenue possible.

Pour une compréhension meilleure de ce qui suivra, il nous paraît utile de rappeler brièvement en quoi consiste le principe de la cinématographie, mécaniquement parlant, et ceci bien entendu dans le cadre qui nous occupe : de la cinématographie d'amateurs. Nous le ferons la fois prochaine.

Cette légère incursion dans le domaine de la mécanique nous permettra bientôt de parler en meilleure connaissance de cause de certaines particularités des appareils répandus aujourd'hui ainsi que de leurs avantages respectifs.

sur les bords de la perforation serait tellement grand que le film ne résisterait pas. Ajoutons que l'épaisseur du film varie entre 0,14 m/m et 0,16 m/m et on se rendra compte de l'importance de l'effort qu'on lui demande. C'est précisément pour éviter ces inconvénients qu'on introduit un ou deux débiteurs qui ont pour fonction, comme l'indique leur nom, de « débiter » au fur et à mesure le film, en devançant, en quelque sorte, l'action de la griffe. Le même débiteur ou un second semblable remplit le même office, mais « dans le sens contraire », après que la griffe ait transporté le film, pour son enroulement après la projection.

La technique des appareils et du film de 16 m/m étant restée par certaines de ses caractéristiques (double rangée de perforations du film, par exemple), plus près du 35 m/m, a conservé uniformément le ou les débiteurs dans les appareils de prise de vues ainsi que dans les appareils de projection.

Dans les appareils de 9,5 m/m, le débiteur a été supprimé pour simplifier l'emploi, mais ce fait est à regretter, parce que l'absence de cet organe diminue sensiblement la vie d'un film. Le débiteur a été, par contre, prévu par construction dans le projecteur Bolex-Paillard, non seulement pour le film de 16 m/m mais aussi pour celui de 9,5 m/m, de sorte que l'un ou l'autre de ces films peut être projeté un nombre de fois considérable, avant de présenter des traces de fatigue.

J. B.

QUESTIONS FISCALES

Cessions de Fonds de Commerce

Délai pour souscrire la déclaration spéciale des bénéficiaires Industriels et Commerciaux

Par JOSEPH QUANTIN,

Expert-Comptable diplômé par le Gouvernement.
Conseil de la Revue de l'Industrie Française Cinématographique.

L'article 22 des lois codifiées relatif aux cessions et cessations de commerce stipule que :

« Dans le cas de cession ou de cessation, en totalité ou en partie, d'une entreprise, l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux dû en raison des bénéfices qui n'ont pas encore été taxés est immédiatement établi.

« Dans un délai de dix jours déterminé comme il est indiqué ci-après, les contribuables sont tenus de faire parvenir au contrôleur des contributions directes les renseignements nécessaires (indication de la catégorie dans laquelle doivent être rangés les bénéfices imposables ou déclaration du bénéfice réel accompagnée d'un résumé du compte de profits et pertes ou d'un état des bénéfices), en vue de l'établissement de l'impôt. Le délai de dix jours dont il est question commence à courir :

« Lorsqu'il s'agit de la vente ou de la cession d'un fonds de commerce, du jour où la vente ou la cession a été publiée dans un journal d'annonces légales, conformément aux prescriptions du premier alinéa de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, modifié par l'article premier de la loi du 31 juillet 1913 ;

« Lorsqu'il s'agit de la vente ou de la cession d'autres entreprises, du jour où l'acquéreur ou le cessionnaire a pris effectivement la direction des exploitations ;

« Lorsqu'il s'agit de la cession d'entreprises, du jour de la fermeture définitive des établissements. »

Il résulte de ces dispositions qu'un commerçant qui, ayant vendu son fonds de commerce, souscrivait la déclaration des bénéfices non encore imposés, dans les dix jours de la première publication de la vente dans un journal d'annonces légales, ne pouvait être passible de la majoration de 25 % pour déclaration tardive.

Or, le Conseil d'Etat vient de se prononcer au sujet d'une instance qui lui était soumise et, dans un arrêt du 24 octobre 1930, a décidé que la déclaration prévue par l'article 22 des lois codifiées serait considérée comme étant faite tardivement si elle avait lieu plus de vingt-cinq jours après l'entrée en jouissance de l'acquéreur.

Cet arrêt, que je reproduis ci-dessous, précise, en effet, que lorsque la cession d'un fonds de commerce a eu lieu avec entrée en jouissance à une date antérieure à celle de l'acte authentique qui la constate, la publication devait être faite

dans les quinze jours de cette entrée en jouissance et la déclaration des bénéfices commerciaux dans les dix jours de cette publication.

ARRET

« Considérant que d'après l'article 12 de la loi du 30 juin 1923, dans le cas de cession ou de cessation d'une entreprise, les contribuables à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux sont tenus de faire parvenir dans un délai de dix jours aux contrôleurs des Contributions directes les renseignements nécessaires en vue de l'établissement de l'impôt ;

« Que ce délai, lorsqu'il s'agit de la vente ou de la cession d'un fonds de commerce, commence à courir du jour où la vente ou la cession a été publiée conformément aux prescriptions du premier alinéa de l'article 3 de la loi de finances du 17 mars 1909, modifié par l'article premier de la loi du 31 juillet 1913 ;

« Que cette publication, d'après les dispositions législatives précitées, doit intervenir dans la quinzaine de la date de la vente ou cession ;

« Considérant qu'il résulte de l'instruction que le sieur X... a cédé son fonds de commerce avec entrée en jouissance à la date du 10 octobre 1923 ; qu'à cette date, et nonobstant la circonstance qu'elle n'a été constatée que par un acte authentique du 4 janvier 1924, la vente était parfaite ; que le requérant devait donc procéder à sa publication au plus tard le 25 octobre 1923 et, dans les dix jours suivants, faire la déclaration susrappelée, exigée par l'article 12 de la loi du 30 juin 1923 ;

« Que cette déclaration n'a été faite par le sieur X... que le 22 décembre 1923 ; que c'est donc à bon droit qu'il a été fait application à sa contribution de la majoration prévue par la loi à raison de retard. » »

Les commerçants qui cèdent leur fonds devront dorénavant veiller à ce que la publication de la vente soit faite au plus tard dans les quinze jours de la prise de possession par le successeur ou, lorsque, pour une raison quelconque, la publication doit être différée, ils devront veiller à ce que la déclaration des bénéfices commerciaux parvienne au contrôleur duquel ils dépendent, au plus tard le vingt-cinquième jour suivant la date d'entrée en jouissance de l'acquéreur.

CALENDRIER FISCAL DE FÉVRIER

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Du 1^{er} au 29 février

Déclarations des bénéficiaires industriels et commerciaux si l'exercice a été clôturé avant le 1^{er} décembre 1931. Dans ce cas, y comprendre la déclaration de la taxe d'apprentissage et de la taxe spéciale sur le chiffre d'affaires.

Déclaration des avoirs à l'étranger.

Déclaration des bénéfices des professions non commerciales.

Déclaration par les salariés des sommes touchées par eux à titre de traitements et salaires au cours de l'année 1931 (les gérants des sociétés à responsabilité limitée doivent faire leurs déclarations personnelles pour les salaires qui leur ont été attribués et qui ont été passés par frais généraux).

Déclaration pour toute personne non commerçante des revenus de 1931.

Déclarations des bénéficiaires agricoles.

Paiement des impôts directs dont les rôles ont été émis en 1931. Afin d'éviter les poursuites les contribuables ont intérêt à se libérer le plus rapidement possible.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Du 1^{er} au 29 février

Paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires et de la taxe de luxe.

MARIAGE

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre collaborateur Raymond BERNER avec Mademoiselle Jeannine MEYER.

Toutes nos félicitations, et nos meilleurs vœux.

LA PANNE SONORE

par Jean-Louis TIXIER, Avocat à la Cour

La question de la panne sonore est à l'ordre du jour : il nous a paru intéressant de faire le point, c'est-à-dire de préciser les diverses situations qui peuvent se présenter à la suite d'une panne sonore.

On ne doit pas comprendre uniquement sous ce vocable de panne sonore l'arrêt complet du son — par suite de carence des appareils — le film lui-même peut en être responsable dans deux cas : la fréquence d'une cassure et les rayures sur le son. Pour la fréquence d'une cassure — qui fait toujours mauvais effet — le directeur de l'établissement doit vérifier le film quand il arrive pour constater qu'il est conforme à l'état indiqué sur la fiche. S'il n'est pas conforme, le directeur devra faire un constat d'huissier, signalant la différence qui existe entre l'état indiqué sur la fiche et l'état réel du film. De plus il devra envoyer ses réserves par lettre recommandée avant la première séance.

En ce qui concerne les rayures sur le son, le directeur d'un établissement devra procéder de la même façon s'il protestait seulement à la 3^e ou 4^e séance, on pourrait toujours lui répondre que c'est le passage du film qui est la cause des rayures. La protestation doit toujours avoir pour base un constat d'huissier et une lettre recommandée adressée avant la séance.

Au point de vue de la panne due aux appareils il faut distinguer entre ce que j'appellerai la panne normale et la panne anormale. La panne normale met en cause une pièce accessoire et la réparation ne doit pas être telle que le

spectacle en soit interrompu. Un directeur prévoyant doit posséder dans son établissement les pièces de rechange nécessaires et la question de responsabilité ne peut se poser.

La panne anormale au contraire interrompt définitivement le spectacle au détriment du propriétaire de la salle qui subit un préjudice certain.

La panne peut être due à un défaut d'entretien et en ce cas la maison ayant fourni l'appareil sera responsable si le directeur lui paie une redevance afin d'entretenir les appareils qu'elle lui a vendus. Si l'entretien n'est pas assuré par la maison d'où provient l'appareil mais par le personnel de l'établissement, on devra recourir à l'arbitrage de la Chambre Syndicale qui ordonnera une expertise.

La panne peut être due à un défaut de manipulation. Mais cette panne, pouvant toujours être invoquée en toutes circonstances, ne pourra déterminer la responsabilité de l'exploitant que si l'établissement ne possédait pas un opérateur reconnu apte et une cabine également reconnue en état par la commission technique.

Si les défauts d'entretien ou de manipulation ne sont pas retenus, le fournisseur sera déclaré responsable si les appareils sont encore sous la garantie prévue au contrat de vente. Si les appareils ne sont plus sous garantie, la responsabilité du fournisseur est dérogée puisqu'il peut à bon droit invoquer une usure normale.

C'est alors qu'il est prudent de contracter une assurance du même type que celle qui existe déjà pour les prises de vues.

TOILES
GRANDES
LARGEURS
POUR
ÉCRANS

DIAPHONIC

HENRY DEBIÈVRE
1, RUE LAFFITTE - PARIS 9^e

TÉL. : PROVENCE 43-20 ET 21

ADR. TEL. : BIÈVRELY PARIS

TISSU
SPÉCIAL
POUR
FILMS
SONORES

et RESONAL

**ÉQUIPE TOUJOURS A
CADENCE ACCÉLÉRÉE**

les directeurs avisés qui lui ont accordé leur confiance

La semaine écoulée :

Saint-Maur - Seine - Kermesse
Barlin - Pas-de-Calais - Modern-Cinéma
Vermelles - Pas-de-Calais - Alcazar-Cinéma
Montreuil-sur-Mer - P.-de-C. - Théâtre Municipal
Guéret - Creuse - Cinéma Continental
Montivilliers - Seine-Inférieure - Olympic-Cinéma

RESONAL

*étudie sur demande le remplacement total ou partiel
des appareils défectueux*

*Ses services techniques se rendent sur place pour établir
un devis sans engagement*

RESONAL

PARIS

1 ter, Rue Balzac

MARTIGUES (B.-du-R.)

31, Rue du Dr.-Sérieux

BORDEAUX

57, quai Richelieu

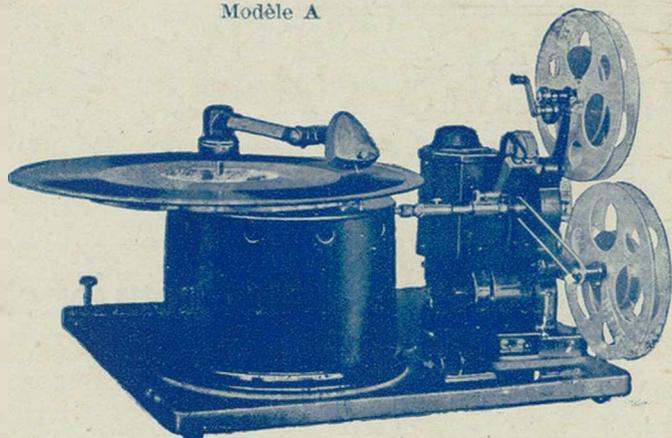
LILLE

24, Rue Esquermoise

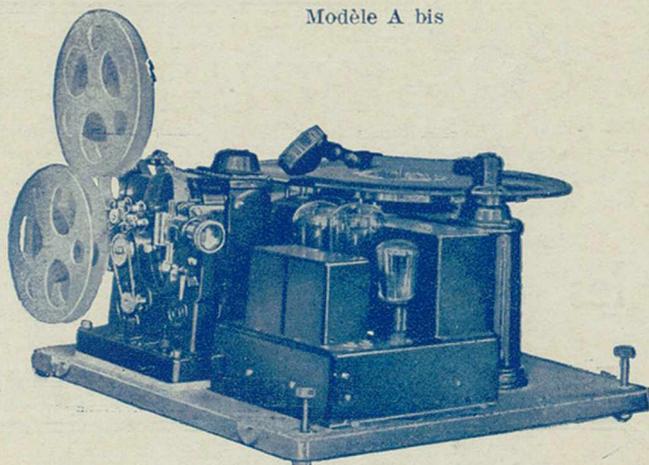
Le groupe Ciné - Sonore

BOLEX - PAILLARD

Modèle A



Modèle A bis



Le Groupe Ciné-Sonore

est composé d'un projecteur
bi-film

accouplé d'une manière
non rigide

à un moteur Paillard à
induction entraînant les
disques à

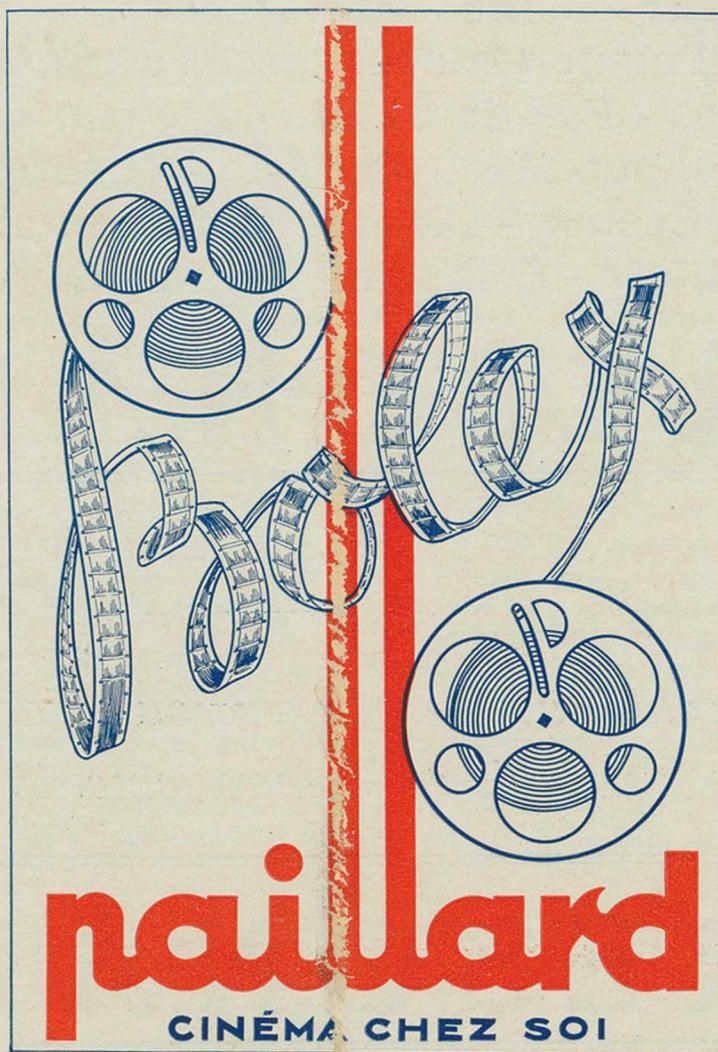
deux vitesses

de 33 1/3 et 78 tours par
minutes



Appareil idéal

pour
conférences, écoles, clubs
petits cinémas, hôtels
publicité, etc.
et bien entendu pour
avoir un spectacle complet
chez soi



Avantages

- 1° - Réglage automatique de la synchronisation pendant la marche de l'appareil.
- 2° - Possibilité de corriger la synchronisation en pleine marche.
- 3° - Possibilité de projeter les films de 9 m/m 5 et 16 m/m synchronisés avec disques pour 33 1/3 ou 78 tours-minutes.
- 4° - Possibilité de faire soit de la projection muette 9,5 ou 16 m/m soit de la projection avec accompagnement sonore.
- 5° - Possibilité de faire jouer des disques 78 ou 33 1/3 tours - minutes sans projection de film.

PRIX
à partir de : **7.000 frs**

Dépôt et Laboratoires :

SOCIÉTÉ ANONYME des Établissements SAMOK

6 et 8, Rue Marc-Séguin - PARIS (15^e) -- Téléphone NORD 10-13, 30-97 et 56-09

DÉPOTS à : Alger, Alençon, Besançon, Bône, Bourges, Bordeaux, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Casablanca, Fontenay-le-Comte, Lannion, Lyon, Lille, Marseille, Nancy, Nice, Rouen, Soissons, Strasbourg, Toulouse et Tunis.